

Convocation du : L'an deux mille quatorze, le mercredi 28 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement  
24 janvier 2015 convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de  
Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :  
24 janvier 2015 La séance a été publique.

Nombre de membres Étaient présents : Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Evelyne HEULIN, Josette JOYEUX, Jean-  
en exercice : 19 Marc GEUFFROY, Olivier RICHY, Aurore MILWARD, Aurore LAGARDE, Jimmy PASQUIER,  
Laurie KOZLOWSKI, Giovanni GIOIA, Carine BARRIERE, Corine LE ROUX, Valérie THEVEUX

Nombre de présents : 15 Virgil DOUINE

Nombre de votants : 18 Étaient absents : Jean-Bernard BESSARD ayant donné pouvoir à Laurie KOZLOWSKI, Jean-  
Claude GOHARD ayant donné pouvoir à Aurore LAGARDE, Monique PETIT ayant donné  
pouvoir à Mireille ÉLOY, Frédéric THIEL

Josette JOYEUX est élue secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h45.

Madame le Maire demande le rajout de 3 délibérations à l'ordre du jour :

- Demande fonds de péréquation
- Signature d'une convention SICAEELY
- Délibération pour validation par la Perception de la subvention sur le budget annexe « Transport »

Aucune objection des membres présents.

## 1. Approbation du compte-rendu du 21 novembre 2014

Point n°4 à l'ordre du jour : ~~L'employée embauchée en~~ Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi de 6 mois signé le 8 juillet dernier ne sera pas reconduit.

Point informations et questions diverses :

- Des incertitudes persistent quant aux nombres d'adhésion, aux coûts complets générés (loyer, frais de fonctionnement ...)
- Jean-Bernard Bessard :  
Rappelle que la publication des autorisations d'urbanisme dans l'Entre-nous a été décidée lors d'un précédent conseil municipal et qu'il est dans l'attente de ceux-ci pour le prochain numéro.
- Suite à des demandes des intervenants et après discussion, il a été décidé de :  
leur donner la liste des enfants fréquentant uniquement les TAP avec les coordonnées des parents **et leur re-demander de faire l'appel au début de chaque activité**  
- des feuilles d'appel plus lisibles

## **2. Délibération pour signature d'une nouvelle convention d'utilisation de locaux pour l'activité Accueil de Loisirs Sans Hébergement avec la CCPH**

Suite à la modification des rythmes scolaires et au mercredi travaillé, la Communauté de Communes du Pays Houdanais a révisé la convention que les 2 parties avaient signée conjointement le 28 novembre 2007 lors de la mise en service du centre de loisirs.

Ainsi, le restaurant scolaire qui était jusqu'alors utilisé uniquement par la CCPH le mercredi midi est maintenant aussi utilisé par la commune pour les enfants scolarisés sur Boutigny-Prouais et qui fréquentent le centre de loisirs l'après midi.

De ce fait, les quotités établies précédemment pour le calcul des charges en produits d'entretien et pour les fluides sont modifiées.

1. Pour le calcul des **charges en produits d'entretien**, la répartition du temps d'occupation CCPH/Mairie est maintenant de 31%/69% contre 35,4%/64,6% les années précédentes.

2. De même, pour les **charges de fluide**, il convient de revaloriser les ratios en fonction des besoins.

Le Centre de Loisirs occupant 33,3% de la surface totale (260m<sup>2</sup> sur un total de 780m<sup>2</sup> de superficie totale du site scolaire => classes + dortoir + restaurant scolaire) multiplié par la clé de répartition du temps d'occupation (31%/69%), le nouveau taux est de 10,3% contre 12% les années précédentes.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi modifiée**

## **3. Délibération pour signature d'un devis de l'entreprise LTE pour équipement interphonie mairie et pré équipement vidéoprojecteur Espace Culturel et Sportif à Prouais**

A l'issue d'une réunion de chantier, il a été constaté que le système d'ouverture de la porte à distance à l'accueil de la mairie ainsi que la fourniture d'interphones avaient été oubliées.

Il convient de réaliser ces travaux présentement, la société LTE finissant les travaux d'électricité à la mairie.

Le devis proposé par la société LTE comprend :

- la fourniture et la pose :

1 vidéophone 2 appels

1 poste intérieur RDC accueil mairie/APC

1 poste intérieur supplémentaire RDC à proximité entrée secondaire

1 poste intérieur supplémentaire R+1 à proximité salle de réunion

1 poste intérieur supplémentaire couloir R+1

1 étagère

Le tout pour un montant de **3 128,60€ HT**

- A Prouais, dans l'espace sportif et culturel, les élus ont souhaité que soit ajouté le pré équipement électrique pour un vidéoprojecteur.

Cette prestation s'élève à 740€ HT

**Le conseil municipal à la majorité, 2 contre (Valérie THEVEUX, Jimmy PASQUIER), 7 abstentions (Laurie KOZLOWSKI, Jean-Bernard BESSARD, Virgil DOUINE, Giovanni GIOIA, Aurore LAGARDE, Olivier RICHY, Jean-Marc GEUFFROY) valide le devis de LTE pour la fourniture et pose d'un système d'interphonie à la mairie de Boutigny pour un montant de 3 128,60€ HT ainsi que le pré équipement électrique pour un vidéoprojecteur pour un montant de 740€ HT**

Quelques élus émettent l'idée de pré équiper le fond de la salle de l'espace sportif et culturel avec des câbles permettant de la sonoriser de façon homogène.

Madame le Maire leur propose de se rapprocher de la société LTE et pour un montant convenu entre élus inférieur à 1000€ d'accepter le dit devis.

***Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition faite moyennant un coût de 1000€ pour le prééquipement de câbles permettant la sonorisation du fond de la salle de l'espace sportif et culturel***

#### **4. Délibération pour désignation des délégués titulaire et suppléant au SILY (annule et remplace la précédente)**

- Profitant de la dissolution du SIVOM de Houdan qui a eu pour conséquence de voir l'adhésion individuelle des communes dont les élèves fréquentent le lycée de la Queue lez Yvelines,
- profitant de l'élection d'un nouveau président au SILY -Syndicat Interrégional du lycée de la Queue lez Yvelines- (Michel Verenneman, maire de La Queue lez Yvelines),

un courrier du **15 octobre 2014** sollicitant la nomination de délégués communaux au sein de cette instance nous faisait savoir que ce syndicat avait fonctionné à minima jusqu'à présent mais qu'il était temps de poursuivre les démarches afin de gérer au mieux le fonctionnement du gymnase et le projet de création d'une gare routière.

**Le 26 novembre 2014**, le Président Verenneman, conseillait à chaque commune d'inscrire les prévisions budgétaires nécessaires à ces projets, à savoir 4.80 € à 5 €/habitant d'augmentation de la participation annuelle.

**Le 23 décembre 2014**, Madame le Maire s'empressait de lui faire un courrier en RAR contestant cette façon de procéder et sollicitant l'organisation d'un débat avec les communes adhérentes.

**Le 5 janvier 2015**, le Président Verenneman répondait à son courrier en s'étonnant de certains termes mais en faisant savoir qu'une réunion serait donc organisée le mardi 20 janvier 2015 ; confirmation de cette information est donnée par courrier à tous les maires et délégués du SILY le 6 janvier 2015.

**Le 14 janvier 2015**, Madame le Maire, après avoir échangé à la Communauté de Communes du Pays Houdanais entre maires en réunion de vice-président, a décidé de faire une nouvelle correspondance au Président du SILY pour attirer son attention sur la méthode avec laquelle la validation des nouveaux statuts avait été faite, mettant en avant l'absence supposée d'une notification à chacune des communes adhérentes au SILY leur permettant de se prononcer en conformité avec la loi.

Le lendemain, les mairies et délégués recevaient un mail annulant la réunion du 20 janvier au motif « pour des raisons indépendantes de notre volonté .... ».

A ce jour, 3 communes se sont clairement exprimées par écrit : Houdan, Orgerus et Boutigny-Prouais.

Compte tenu de la sensibilité du sujet, Madame le Maire pense qu'il est préférable que ce soit elle qui soit désigné délégué titulaire de ce syndicat, sans aucunement porté atteinte à la qualité et au sérieux de la titulaire désignée précédemment. Il s'agit tout simplement d'être au plus près du dossier, des informations diffusées, de la réactivité etc ...

Madame le Maire se propose donc en tant que Déléguée titulaire au SILY et propose la candidature de Monique PETIT comme suppléante, celle-ci remplissait un rôle de titulaire au sein du SIVOM, précédemment compétent au SILY.

***Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mireille ELOY, déléguée titulaire et Monique PETIT, déléguée suppléante***

## **5. Délibération pour signature d'un devis avec l'entreprise Dias Construction pour la reprise des regards d'eaux usées rue des Potiers à Boutigny**

Un affaissement s'est produit devant la rue des Potiers, à hauteur du n° 29, et systématiquement la cour du riverain est inondée.

Madame le Maire a pu vérifier le phénomène et il convient de remettre de l'ordre dans les évacuations d'eaux usées/eaux pluviales à cette même hauteur de voirie.

Profitant de la présence de l'Entreprise Dias sur notre chantier permettant ainsi de diminuer le prix de l'intervention (frais de déplacement non comptés, matériel sur place etc ...), un devis forfaitaire de 1900€ HT a été fourni.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de DIAS construction pour la reprise du regard rue des potiers pour un montant de 1900€ HT.**

## **6. Délibération pour modification de la composition de 3 commissions communales « Assainissement Collectif – stations d'épuration », « Cadre de Vie et Aménagement du Territoire » et Révision des listes électorales »**

Après les élections municipales, des commissions communales ont été mises en place et des élus y ont été nommés.

Après quelques mois de fonctionnement, certains d'entre eux ont fait savoir qu'ils souhaiteraient incorporer l'une ou l'autre d'entre elles.

C'est ainsi que Madame le Maire a reçu la candidature de :

- Valérie Theveux pour être rajoutée à la commission Assainissement « Collectif et Stations d'épuration » et à la commission « Révision des Listes Electorales »
- Olivier Richy et Jimmy Pasquier à la commission Assainissement « Collectif et Stations d'épuration »
- Giovanni Gioia à la commission « Cadre de Vie et Aménagement du Territoire »

Suite à la réunion du 9 janvier, Madame le Maire souhaite nommer Aurore Milward co-responsable à la commission « Cadre de Vie et Aménagement du Territoire »

**Décision :**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le rajout de :**

**Valérie Theveux à la commission Assainissement « Collectif et Stations d'épuration » et à la commission « Révision des Listes Electorales »**

**Olivier Richy et Jimmy Pasquier à la commission Assainissement « Collectif et Stations d'épuration »**

**Giovanni Gioia à la commission « Cadre de Vie et Aménagement du Territoire »**

**Le conseil municipal, à la majorité, 1 abstention (Jean-Bernard BESSARD), nomme Aurore Milward co-responsable à la commission « Cadre de Vie et Aménagement du Territoire »**

## **7. Délibération pour signature de l'avenant n°6 avec l'entreprise DIAS pour la reprise des scellements des portes de l'espace sportif et culturel de Prouais**

Le bureau de contrôle APAVE a préconisé le renforcement des 4 gonds existants des 2 doubles portes en bois de l'espace sportif et culturel et le scellement de 4 crapaudines au sol (pivots).

Le devis de DIAS comprenant la fourniture et pose de 4 massifs en béton armée pour la mise en place des crapaudines ainsi que le scellement de 8 gonds est de 1 860,00€ HT

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°6 de DIAS construction pour la reprise des scellements des volets en bois pour un montant de 1 860€ HT**

## **8. Délibération pour signature de l'avenant n°4 avec le cabinet AB'CIS pour l'élaboration de plans d'exécution de plafond pour l'espace sportif et culturel de Prouais**

Dès le départ de son intervention dans l'espace sportif et culturel de Prouais, l'entreprise MGB a rencontré des difficultés pour exécuter le plafond comme prévu.

La société représentée par Monsieur Le François n'arrivait pas à fournir un plan de calepinage digne de ce nom à l'architecte et de ce fait n'avait pas de validation pour démarrer le travail.

Les semaines se suivaient et rien n'avancait dans ce bon sens.

Madame le Maire a donc demandé à notre maître d'œuvre de faire réaliser ledit plan afin de ne plus retarder les entreprises devant travailler également dans le même espace.

La fourniture du tracé des plans de calepinage à l'échelle 1/50 et coupes correspondantes a été facturée au prix HT de 972.00€.

A ce jour, MGB présente un montant de pénalités pour retard de 6 000 € et Madame le Maire propose de diminuer les 972.00 € HT de ce montant afin que la commune ne dépense cette somme.

***Décision : Le conseil municipal à la majorité, 3 abstentions (Virgil DOUINE, Aurore MILWARD, Giovanni GIOIA) valide l'avenant n°4 avec le cabinet Ab'cis pour l'élaboration de plans pour un montant de 972€ HT***

## **9. Délibération pour signature du renouvellement de la convention de mise à disposition d'un terrain pour la réfection du poste de « Rosay »**

Suite à l'enfouissement de certaines lignes électriques, la SICAEELY souhaite changer le poste de transformation situé rue du Pressoir, à côté de la mare, à Rosay.

Le nouveau poste sera placé au même endroit, il est quasi de même dimension, cabine basse et de couleur verte. Ce changement sera pris en charge intégralement par la SICAEELY.

***Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un terrain pour la réfection du poste de transformation de Rosay***

## **10. Délibération pour validation par la Perception de la subvention sur le budget annexe « Transport »**

Pour la 1<sup>ère</sup> année depuis 12 ans, notre percepteur refuse de verser et d'encaisser la subvention d'équilibre du budget annexe « Transport », au motif qu'elle n'est pas parfaitement identifiée comme telle sur le budget primitif.

Pour 2015, il sera créé une ligne spécifique de la même façon que les autres subventions (associations ou autres) mais Madame le Maire souhaite que cette transaction soit faisable dès cette année pour ne pas fausser les documents budgétaires.

***Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le virement de 21 500€ entre le budget principal et le budget transport***

## **11. Délibération pour demande du fonds de péréquation 2015**

Comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer en prévision du versement des subventions au titre du fonds de péréquation, pour autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Général ladite subvention.

***Décision : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter le fonds de péréquation 2015***

## 12. Informations et questions diverses

Madame le Maire :

- Donne lecture des vœux de l'ASPIC à l'ensemble des élus, des remerciements de M. Lavandier et M. Deuve pour la distribution des colis
- Fait part aux élus que dorénavant compte tenu des difficultés à faire savoir aux parents que le transport scolaire n'a pas lieu, l'information sera transmise en priorité via facebook.  
Cette méthode permettra aux parents sous condition d'être abonnés à la page facebook de la mairie d'être informés en temps réel grâce aux notifications à paramétrer sur les smartphones.  
Une information et une procédure seront données aux parents via le cahier de liaison des enfants.  
De plus, cette technique n'entraîne aucun surcoût pour la commune.  
Sur la proposition d'élus, il sera aussi envisagé l'achat d'un logiciel pour l'envoi multiple de SMS après une demande de devis et suivant les besoins spécifiques de la mairie.
- Rappelle la date fixée du samedi 18 avril 2015 à 10h00 pour l'inauguration des bâtiments communaux, du préau du foot et des panneaux lumineux
- Demande aux élus si des remarques sont à faire ou à apporter quant à l'envoi des comptes-rendus des différentes structures ou collectivités auxquelles la commune est associée
- Fait savoir que le rapport du commissaire enquêteur du PLU a été reçu en mairie.  
Il émet une conclusion avec un avis favorable prenant en compte l'aide rédactionnelle que vont nous apporter les Personnes Publiques Associées.  
Mme Boudard Capon, l'architecte-urbaniste qui a réalisé l'étude sur l'élaboration du PLU finalise le projet qui sera présenté aux élus prochainement lors d'une réunion dont la date est fixée au jeudi 26 mars à 20h30
- Fixe la date du Débat d'Orientation Budgétaire 2015 en accord avec les élus au vendredi 13 mars à 20h30
- Propose que soit définie une date de réunion trimestrielle afin que chaque responsable de commission vienne à présenter les travaux et réflexions à l'étude de leurs commissions.  
Compte tenu de la proximité d'un certain nombre de réunions, quelques élus émettent l'idée de ne commencer ces réunions qu'à partir du 2<sup>nd</sup> trimestre.
- Informe les élus de l'avancement des travaux à Prouais. Le logement est bientôt terminé et sera rapidement louable. Elle souhaite qu'un débat se fasse sur le montant du loyer qui pourrait être demandé sachant que cette habitation de 65m<sup>2</sup> comprenant 2 chambres serait un logement de fonction pour un des employés communaux.  
Une feuille de critères sera à mettre au point suivant les ressources, la composition du foyer afin de choisir de façon équitable le locataire.  
Une discussion s'en suit sur le montant du loyer.
- A reçu une demande de l'ASPIC. L'association souhaiterait avoir l'avis des élus quant à l'idée de placer 2 plaques au Mesnil sur Opton signalant justement l'Opton.  
Pas d'objection à cette proposition.
- Désire connaître l'opinion des élus sur le devenir du bâtiment abritant actuellement l'ASPIC, dans la cour de la salle polyvalente. Possibilité de faire un diagnostic du bâtiment avant de s'engager définitivement.  
Des discussions s'en suivent.
- Fait part de la réponse de M. Rotat de la subdivision Thymerais/Drouais concernant le croisement des 4 chemins suite à des accidents de la route répétitifs.  
Celui-ci propose de faire des essais en matérialisant un STOP à la place du Cédez le passage.

Laurie KOZLOWSKI souhaite connaître le devenir de la commission bibliothèque. Mireille ELOY lui répond qu'une date de réunion est à caler prochainement.

Virgil DOUINE et Aurore MILWARD interrogent Madame le Maire sur l'évolution des travaux de mise en place de la fibre optique.

Elle leur répond que des études seront faites en 2015 suite à l'enquête renseignée par la mairie et qu'en 2016, les connexions FttH (devant chaque maison) seront effectuées sur l'ensemble du territoire.

Jimmy PASQUIER informe les élus que la société COLAS s'est déplacé route de Cloches pour effectuer un métrage dans l'intention de fournir un devis pour une tranchée drainante.

Virgil DOUINE souhaite connaître l'avancement des travaux du centre d'intervention de Boutigny-Prouais, le camion devant être livré mi-juin.

Mireille ELOY lui rétorque que Philippe a effectué la tranchée nécessaire au passage des réseaux (électricité, eau, gaz, téléphone, ...). Il fait pour le mieux compte tenu des absences de ses collègues.

La séance est levée à 23h30